

SHOAIB INGAR
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Cour d'Appel de Saint-Denis
26, rue Jean Cocteau
Résidence Anaxagore Apt 405
97490 SAINTE-CLOTILDE

**ASSOCIATION ILOT SAINT
JACQUES PETITS**

**17 A ROUTE RIVIERE DES PLUIES
RESIDENCE LA TONELLE**

97490 SAINTE CLOTILDE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2011**

RAPPORT GENERAL

Shoaib INGAR
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Cour d'Appel de Saint-Denis
26, rue Jean Cocteau
Résidence Anaxagore Apt 405
97490 SAINTE-CLOTILDE

ILOT SAINT JACQUES PETITS

17 A ROUTE DE LA RIVIERE DES PLUIES RES LA TONNELLE

97490 SAINTE CLOTILDE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2011

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Association à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre Association, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

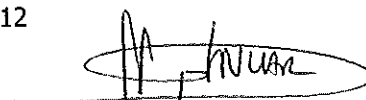
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Fait à Sainte Clotilde
Le 21 Mai 2012



Shoab INGAR
Commissaire aux Comptes

Bilan Association

ILOT SAINT JACQUES PETITS ASSOC

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)				Exercice précédent Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)						
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	3 146,49		3 146,49	10,83		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	22 876,60		22 876,60	77,26		
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	3 586,22		3 586,22	12,11		
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	29 609,31		29 609,31	100,00		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	29 609,31		29 609,31	100,00		

ILOT SAINT JACQUES PETITS ASSOC

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2011 (12 mois)	Exercice précédent Néant
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	36,16	0,12
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
-Fonds associatifs avec droit de reprise		
. Apports		
. Legs et donation		
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
-Ecart de réévaluation		
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
-Provisions réglementées		
-Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL(I)	36,16	0,12
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
TOTAL (II)		
FONDS DEDIÉS		
. Sur subventions de fonctionnement		
. Sur autres ressources		
TOTAL(III)		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 782,83	49,17
Autres	16 790,32	59,71
Produits constatés d'avance		
TOTAL(IV)	29 573,15	99,88
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	29 609,31	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
ENGAGEMENTS DONNÉS		

ILOT SAINT JACQUES PETITS ASSOC
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2011	Exercice précédent Néant	Variation	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	2 946,37		2 946,37	100,00			2 946	N/S
Montants nets produits d'expl.	2 946,37		2 946,37	100,00			2 946	N/S
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			22 106,00	750,37			22 106	N/S
Dons								
Cotisations								
Legs et donation								
Produits liés à des financements réglementaires								
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			4 440,89	150,71			4 440	N/S
Autres produits								
Reprise de provisions								
Transfert de charges								
Sous-total des autres produits d'exploitation			26 546,89	901,08			26 546	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			29 493,26	N/S			29 493	N/S
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)								
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion								
Sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)								
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			29 493,26	N/S			29 493	N/S
SOLDE DÉBITEUR = DÉFICIT								
TOTAL GENERAL			29 493,26	N/S			29 493	N/S
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises et de matières premières			358,61	12,15			358	N/S
Variation de stock marchandises et matières premières								
Autres achats non stockés			1 645,62	55,84			1 645	N/S
Services extérieurs			12 010,60	407,67			12 010	N/S
Autres services extérieurs			3 490,17	118,47			3 490	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés			3 500,00	118,81			3 500	N/S
Salaires et traitements			7 123,68	241,79			7 123	N/S
Charges sociales			1 328,42	45,08			1 328	N/S
Autres charges de personnel								

ILOT SAINT JACQUES PETITS ASSOC
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice précédent Néant	Variation	%
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements				
Dotations aux provisions				
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (I)	29 457,10		29 457	
Quote-part de résultat sur opérations communes (II)				
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (III)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	29 457,10		29 457	N/S
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	36,16		36	N/S
TOTAL GENERAL	29 493,26		29 493	N/S
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2011 a une durée de 12 mois.
Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 29 609,31 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 36,16 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 21/05/2012 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Etat des créances = 26 023 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif circulant & charges d'avance	26 023	26 023	
TOTAL	26 023	26 023	

Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture

Produits à recevoir par postes du bilan = 22 106 E

Produits à recevoir	Montant
Autres créances	22 106
TOTAL	22 106

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 29 573 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs	12 783	12 783		
Dettes fiscales & sociales	4 695	4 695		
Autres dettes	12 095	12 095		
TOTAL	29 573	29 573		

Charges à payer par postes du bilan = 3 419 E

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales & sociales	3 042
Autres dettes	377
TOTAL	3 419

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 2 946 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	2 946	100,00 %
TOTAL	2 946	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 22 106 E

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Divers pdts a recevo(46870000)</i>	996
<i>Subventions mairie a recevoir(46870200)</i>	21 110
TOTAL	22 106

Charges à payer = 3 419 E

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Personnel - provision pour congés payés(42820000)</i>	2 340
<i>Charges sociales sur cp à payer(43860200)</i>	702
TOTAL	3 042

Autres dettes	Montant
<i>Divers charges a pay(46860000)</i>	377
TOTAL	377

Annexes aux comptes annuels (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Tableau

Durée de l'exercice	mois	mois	mois	mois	mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
II – Résultat global des opérations effectives					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
IV – Personnel :					

Observations complémentaires

RAPPORT SPECIAL

Shoaib INGAR
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Cour d'Appel de Saint-Denis
26, rue Jean Cocteau
Résidence Anaxagore Apt 405
97490 SAINTE-CLOTILDE

ILOT SAINT JACQUES PETITS

Siège social : 17 A ROUTE DE LA RIVIERE DES PLUIES RES LA TONNELLE
97490 SAINTE CLOTILDE

537 400 608 00015

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2011

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION BABYLAND ET L'ASSOCIATION ILOT SAINT JACQUES PETITS

L'association BABYLAND inscrit à la Préfecture de la Réunion sous le numéro 03464 a facturé à l'association ILOT SAINT JACQUES PETITS les prestations suivantes :

- Frais de mise à disposition des locaux pour un montant de 5 250 € au titre de l'exercice ;

CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION BABY NUTRI ET L'ASSOCIATION ILOT SAINT JACQUES PETITS

L'association BABY NUTRI a facturé à l'association ILOT SAINT JACQUES PETITS les prestations suivantes :

- Frais d'entretien des locaux pour un montant de 429 € au titre de l'exercice.

CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION BABY AMJ ET L'ASSOCIATION ILOT SAINT JACQUES PETITS

L'association BABY AMJ a facturé à l'association ILOT SAINT JACQUES PETITS les prestations suivantes :

- Frais de mise à disposition du personnel pour un montant de 1 474 € au titre de l'exercice.

CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION BABY ADJ ET L'ASSOCIATION ILOT SAINT JACQUES PETITS

L'association BABY ADJ a facturé à l'association ILOT SAINT JACQUES PETITS les prestations suivantes :

- Frais de mise à disposition du personnel pour un montant de 1 004 € au titre de l'exercice.

Fait à Sainte Clotilde, le 21 Mai 2012
Le Commissaire aux comptes
INGAR Shoab

